



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro 2026-04-189**

Avis public est donné que lors de la séance tenue le 12 mai 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2026-04-189 sur les traitement des élus municipaux

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'Hôtel de Ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 13h.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 13 mai 2026**



---

François Rioux  
Directeur général et Greffier-trésorier